

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-110-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

N° 110/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 octobre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 novembre 2024

Objet de la délibération :

Signature Contrat Local de
Santé 2

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	34
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	10
· Non excusé(e)s :	13
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le cinq novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMONIN à Fabienne ARNOUX, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Benoit HUGON à Colette GROLEAU, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Florence PAUL par Claude MARECHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY
Dominique BERION, Claude CHATELAIN, Alexandre COULET, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascal DUGOURD, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Jean-Michel LIEVREMONT, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON
- Excusé(e)**
Henri BARBET, Christine BREUILLLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Angèle LIME, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Marc JACQUOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Considérant le diagnostic territorial de santé réalisé en décembre 2023 par IMS Santé ;

Considérant la volonté des élus, de l'Agence Régionale de Santé, des signataires du CLS, des professionnels de santé, des partenaires mobilisés lors des groupes de travail pour la réécriture du prochain CLS de construire une dynamique coordonnée à l'échelle du territoire Loue Lison ;

Considérant le Contrat Local de Santé comme un instrument de consolidation et de partenariat local sur les questions de santé ;

Vu la validation du CLS 2 par L'Agence Régionale de Santé le 22/07/2024 ;

Vu l'avis favorable rendu en Commission Permanente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté le 17/10/2024 ;

Vu l'avis favorable rendu en Commission Permanente du Département du Doubs le 30/09/2024 ;

La présentation des orientations du prochain CLS entendu,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le Contrat Local de Santé 2
- D'autoriser le Président à signer le nouveau CLS.

Fait et délibéré en séance, le 05.11.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-110-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024